MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0008.5/CAB.MIN/MINES/01/2026 DU24.FEB..2026..... PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DES MINES

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 11 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu le Décret-Loi n° 017/2002 du 03 octobre 2002 portant code de conduite de l'Agent Public de l'Etat,

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1er littera A et B, point 28 ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n0 022/10 du 04 mars 2022 portant organisation et fonctionnement des Cabinets ministériels, spécialement en ses articles 4, 1er tiret, 12, 13, 14 alinéa 1er et 15 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de service public, garantir la bonne marche des affaires publiques ;

Vu le dossier personnel de l'intéressé ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

ARRETE

Article 1 :

Est nommé Directeur de Cabinet du Ministre des Mines, Monsieur **Michel KASWA**.

Article 2 :

Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté, qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 24 FEB 2026

Louis KABAMBA WATUM